

*Questions orales***LES RELATIONS OUVRIÈRES**

LE CONFLIT DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE POUR METTRE FIN À L'ARRÊT DE TRAVAIL

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question porte sur le conflit de Thunder Bay et s'adresse au ministre du Travail qui n'ignore pas que les agriculteurs des Prairies, déjà sérieusement touchés par les bas prix des céréales sur les marchés internationaux, peuvent difficilement se permettre de dépenser pendant que les sociétés céréalières et les syndicats s'amuse. Le ministre pourrait-il annoncer aujourd'hui son intention de présenter une mesure législative mettant un terme au conflit actuel qui pourrait coûter des millions aux agriculteurs canadiens et nuire à la réputation de fiabilité de nos exportateurs?

● (1150)

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, c'est à cause des inquiétudes de mon collègues et de celles de tous les autres députés à propos de la situation de Thunder Bay que j'ai nommé comme médiateur la meilleure personne possible pour aller à Thunder Bay essayer de convaincre les parties de s'entendre. Il me semblerait inapproprié de commenter sur des choses qui se déroulent actuellement.

* * *

LES FINANCES

LA RÉFORME FISCALE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga—Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le discours du trône laisse prévoir un programme de réforme de l'ensemble du régime fiscal. Le ministre des Finances présentera-t-il sous peu un Livre blanc où seront énoncées les grandes lignes des propositions gouvernementales touchant cette réforme globale du régime fiscal? Si tel est le cas, quand le document sera-t-il présenté et le gouvernement s'attend-il à ce que le comité permanent des finances et des affaires économiques tienne des audiences publiques dans tout le pays pour obtenir l'avis du public au sujet de la réforme?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, pour répondre directement à la question de l'honorable député, je dirai que je me propose de prononcer un discours sur cette question avant la fin du mois, dans le but de fournir aux Canadiens des lignes directrices sur l'orientation que notre gouvernement souhaite donner à la réforme fiscale. J'espère que les orientations énoncées susciteront un large débat qui contribuera aux consultations habituelles que je tiens au cours de l'automne. Par la suite, je formulerai des propositions précises qui seront présentées à la Chambre.

M. Shields: Monsieur le Président, puis-je poser une question supplémentaire?

M. le Président: Cela est inhabituel, mais dans un esprit de générosité qui sera remarqué, je l'espère, je vais autoriser une question supplémentaire.

Des voix: Bravo!

M. Shields: J'espère que le même esprit régnera toujours à la Chambre, monsieur le Président.

Ma question supplémentaire est destinée au ministre du Travail, monsieur le Président. Le médiateur avait-il une échéance à respecter pour résoudre le conflit?

Mme Cops: Mauvaise question.

M. le Président: J'ai dû brusquement mettre un terme à ma générosité.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La question supplémentaire du député aurait dû être adressée à un autre ministre.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA DÉCISION RELATIVE AUX ATELIERS DU CN À MONCTON

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Transports.

Comment le ministre peut-il justifier son appui à une décision qui jette à la rue 650 travailleurs des ateliers du CN à Moncton sans qu'il ait pris connaissance de l'étude interne sur les installations de réparations du CN? Comment peut-il justifier son appui à cette décision?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'ai pris aucune décision relative à l'affaire dont parle le député. Il s'est agi d'une pénible décision de gestion prise par la Société des chemins de fer nationaux du Canada qui, en 1978, a été intimée par l'administration libérale d'alors d'assurer sa rentabilité. A cette époque, la Société se voyait libérée de certaines dettes mais devait dès lors réaliser des profits, équilibrer ses profits et pertes ou générer elle-même ses ressources de trésorerie.

La Société des chemins de fer nationaux du Canada en est arrivée à sa décision sachant qu'elle possède certains ateliers pour voitures lourdes. Elle n'avait plus besoin de d'un seul des trois ateliers qu'elle possède au Canada, celui qui se trouve dans l'Ouest où elle mène maintenant la majeure partie de ses activités. Cette décision a été prise par le CN. Nous-mêmes, comme le CN, faisons tout pour alléger les conséquences de la décision pour Moncton. Nous continuerons de travailler dans ce sens et de nous efforcer de faciliter le réemploi du plus grand nombre possible de travailleurs mis à pied.

[Français]

LES GENS DE L'ATLANTIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au même ministre.